

## Compte rendu de séance

### Séance du 10 Octobre 2019

L'an 2019 et le 10 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur BARRÉ Olivier, Maire.

**Présents** : M. BARRÉ Olivier, Maire, Mme AUBERT Marylène, M. CARRÉ Yvon, Mme CLASSEAU Evelyne, Mme DUFROU Virginie, Mme DURAND Denise, M. FOUCAULT Bernard, M. GAMBERT Eric, M. GOBBE Thierry, M. HEMERY Fabrice, Mme MERY BEAUGRAND Rachel, Mme ROBIN Elisabeth, M. SAUZEAU Dominique, Mme SUFFISSAIS Elisabeth, Mme BOUGEANT Valérie a rejoint l'assemblée délibérante à 21h35, à partir de la délibération 2019-60.

**Excusés** ayant donné procuration : M. ANDRÉ Vincent à M. SAUZEAU Dominique, Mme BOUGEANT Valérie à Mme AUBERT Marylène, M. BOUVIER Yann à M. BARRÉ Olivier, M. BRUNET Paul à Mme DURAND Denise, Mme PLESSIS Clémentine à Mme MERY BEAUGRAND Rachel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14
- A partir de 21h35 : 15

**Date de la convocation** : 04/10/2019

**Date d'affichage** : 04/10/2019

**A été nommé secrétaire** : M. CARRÉ Yvon

Le Maire ouvre la séance après s'être assuré que les membres du Conseil Municipal ont bien reçu leur convocation en temps utile.

Le procès-verbal du 29 août 2019 est adopté à l'unanimité.

#### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Participation financière demandée aux personnes lors du repas des aînés
- Tarif repas pour l'ESAT
- Remboursement d'un vêtement suite à un sinistre
- Créances admises en non-valeur
- Décision modificative n°1
- Taxe d'aménagement sectorisée
- Fourniture et pose de panneaux de police en zone partagée
- Fourniture et pose d'un sol PVC à l'école maternelle Élise Freinet
- Fourniture et pose de radiateurs à l'école maternelle Élise Freinet
- Questions diverses

#### **Pour information** :

- Assistance technique auprès de Mayenne Ingénierie, mission de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du carrefour route de Laval (RD 162) et rue de Maurice Courcelle.

## 2019-54 – PARTICIPATION FINANCIERE DEMANDEE AUX PERSONNES LORS DU REPAS DES AINES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'organisation du repas annuel des personnes âgées. Les tarifs proposés pour 2019 :

- Personne de 70 ans et plus : gratuit
- Personne de 65 à 69 ans : participation de 13€
- Personne de moins de 65 ans qui accompagne une autre personne : 21€
- Personnes domiciliées hors commune, toutes catégories d'âge : 21€

Pour l'année 2019 dont la date du repas est fixée au lundi 11 novembre 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

Les tarifs proposés pour 2019.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

## 2019-55 – TARIF DU REPAS POUR L'ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail)

Monsieur le Maire rappelle le contrat de prestation approuvé par le conseil municipal en date du 4 juillet 2019 par délibération N°2019-48 concernant l'exercice d'une activité à caractère professionnel par des travailleurs handicapés.

Monsieur le Maire propose un tarif adulte de 5€ pour les repas pris au restaurant scolaire de la commune, réservé aux travailleurs handicapés de l'ESAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le tarif du repas adulte à 5€ pris au restaurant scolaire, réservé aux travailleurs handicapés de l'ESAT et exerçant leur activité sur la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à facturer les repas à l'ESAT, Les Espaces, 5, Boulevard Lucien Daniel à LAVAL.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

## 2019-56 – REMBOURSEMENT D'UN VÊTEMENT SUITE À UN SINISTRE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

En date du 21 juillet 2019, une habitante de Saint-Jean-sur-Mayenne a été victime d'une chute après avoir trébuché sur une plaque d'évacuation des eaux pluviales. Les dommages causés par cette chute, ont abîmé les vêtements et l'administrée demande le remplacement.

La déclaration d'accident faite auprès de la compagnie d'assurance de la collectivité ne peut prendre en charge cette facture de 125€ pour des raisons de franchise plus importante que le remboursement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité,

**REJETTE** la demande de remboursement.

A la majorité (pour : 8 - contre : 11 - abstentions : 0)

## 2019-57 – CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Madame AUBERT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant concernant le budget Commune :

Le comptable du Trésor nous demandé d'inscrire en non-valeur des recettes de créances non recouvrables de 2019, qu'il n'a pu procéder au recouvrement pour le motif suivant :

- Inférieur au seuil de poursuite.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire d'admettre en non-valeur la somme de 11.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ADMET** en non-valeur la somme de 11.80€ à l'article 6541

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

## 2019-58 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame Marylène AUBERT, adjointe aux finances, présente au conseil municipal le rapport suivant :

Cette décision permet d'ajuster des prévisions du budget primitif 2019.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1			
SECTION FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLÉ	RECETTE	DÉPENSES
Chapitre 022	Dépenses imprévues		-5225.00€
Chapitre 012 6218	Charges de personnel Autre personnel extérieur		+4000.00€
Chapitre 014 739223	FPIC Fonds péréquation ressources communales et intercommunales		+1225.00€
SECTION INVESTISSEMENT			
CHAPITRE / ARTICLE	LIBELLÉ	RECETTE	DÉPENSES
Chapitre 020	Dépenses imprévues		-7746.00 €
Opération 460 2152	Voirie Installations de voirie		+5496.00€
Opération 480 21312	École Bâtiments scolaires		+2100.00€
Opération 510 2184	Bibliothèque Mobilier		+150.00 €
<b>Total décision modificative N°1</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Budget Primitif 2019 - Fonctionnement</b>		<b>1 447 707.25€</b>	<b>1 447 707.25€</b>
<b>Budget Primitif 2019 – Investissement</b>		<b>700 173.33€</b>	<b>700 173.33€</b>

Cette décision est **ADOPTÉE** à l'unanimité par le conseil municipal.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

## 2019-59 – TAXE D'AMÉNAGEMENT SECTORISÉE

### **Exposé :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29 Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.331-1 et suivants, les articles L331-5 et L331-9, ainsi que l'article L331-14,

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 février 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du 20 octobre 2011 relative à la taxe d'aménagement

Considérant que le code de l'urbanisme prévoit que les communes peuvent fixer des taux différents dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, selon les aménagements à réaliser, par secteur de leur territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **DÉCIDE**

Le taux de la taxe d'aménagement, soit 1,5% reste inchangé pour l'ensemble du territoire communal

Le taux de la taxe d'aménagement est fixé à 3% sur le secteur de la ZA de Chaffenay délimité au plan joint en annexe.

La délimitation de ce secteur sera reportée dans les annexes du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), à titre d'information, conformément à l'article L331-14 du code de l'urbanisme.

### **AUTORISE**

Le maire à signer tout document à cet effet,

la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département, au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au siège de Laval agglomération, place du Général Ferrié, 53000 Laval.

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

## 2019-60 – FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX DE POLICE EN ZONE PARTAGÉE

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal un devis réceptionné concernant des panneaux de police pour les zones partagées à 20 km/h :

**Entreprise CREPEAU** 4 580.00€ H.T. soit **5 496.00€ T.T.C**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,

### **ACCEPTE**

Le devis de l'Entreprise CREPEAU pour la somme de 5496.00 € T.T.C.

### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 2152 OP 460 du budget primitif 2019.

A la majorité (pour : 16 - contre : 0 - abstentions : 3)

## 2019-61 – FOURNITURE ET POSE D'UN SOL PVC A L'ÉCOLE ÉLISE FREINET

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant des travaux à l'école Élise FREINET, pour la pose d'un sol en PVC dans le dortoir de l'école Élise FREINET :

<b>Entreprise MARCHAND</b>	3 535.95€ H.T.	soit	<b>4 243.14€ T.T.C.</b>
<b>Entreprise COUPEAU Décoration</b>	3 323.00€ H.T.	soit	<b>3 987.60€ T.T.C.</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE**

Le devis de l'Entreprise COUPEAU Décoration pour la somme de 3987.60 € T.T.C.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 21312 OP 480 du budget primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

## 2019-62 – FOURNITURE ET POSE DE RADIATEURS A L'ÉCOLE MATERNELLE ÉLISE FREINET

Monsieur GOBBE, adjoint au Maire, chargé de la voirie, urbanisme, cadre de vie et environnement présente au conseil municipal des devis réceptionnés concernant des radiateurs pour l'école Élise FREINET, :

<b>Entreprise LGP</b>	1 997.30€ H.T.	soit	<b>2 396.76€ T.T.C.</b>
<b>SARL DALIBARD</b>	1 968.00€ H.T.	soit	<b>2 361.60€ T.T.C.</b>
<b>EURL AA+ Électricité</b>	1 686.50€ H.T.	soit	<b>2 023.80€ T.T.C.</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE**

Le devis d'EURL AA+ Électricité pour la somme de 2 023.80 € T.T.C.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ce devis et de mandater cette dépense à l'article 21312 OP 480 du budget primitif 2019.

A l'unanimité (pour : 19 - contre : 0 - abstentions : 0)

---

### Complément de compte-rendu:

- **11 novembre 2019**

Rappel de la cérémonie de commémoration du 11 novembre à 10 heures.  
Le repas des aînés aura lieu salle de l'Aquarelle.

- **Service technique**

Un agent a été recruté afin venir en renfort au service technique pour une durée déterminée sous référence de la délibération 2018-57.

- **École maternelle Élise FREINET**

Un devis de 1255.20 € est proposé pour le remplacement des séparations aux toilettes de l'école maternelle. Ces cloisonnettes sont destinées spécialement à la petite enfance afin que les enfants puissent s'isoler.

- **Mayenne Ingénierie**

Une demande de devis a été faite auprès de Mayenne Ingénierie concernant la mission d'œuvre pour la sécurisation du carrefour route de Laval (RD 162) et la rue Maurice Courcelle. Ce devis comprend trois propositions d'aménagements avec leurs estimations. Ce projet sera exposé au conseil municipal à une date ultérieure.

- **Diagnostic de la salle Aquarelle**

Le Bureau d'Études Techniques CHAUMONT Yves S.A.R.L. doit présenter prochainement son rapport concernant la charpente bois suite à la constatation de déformation importante du plan de couverture.

Séance levée à: 22h30

En mairie, le 18/10/2019  
Le Maire  
Olivier BARRÉ